



Appel à Manifestations d'Intérêt

Recrutement d'un Consultant (Firme) pour l'assistance et le renforcement de capacités de l'AMAM

1. Le présent appel à manifestation d'intérêt intervient dans le cadre de l'exécution du Plan de Passation des Marchés (PPM) de la Commission Environnementale publié sur le site de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) en date du **17/04/2024**.
2. La Commission Environnementale (CE) envisage de recruter un consultant (Firme) pour appuyer et renforcer les capacités techniques de l'AMAM afin d'obtenir l'expertise nécessaire pour mener à bien sa mission concernant les trois domaines suivants :
 - 1- L'environnement marin et le domaine public maritime ;
 - 2- La sécurité et la sûreté maritimes, et
 - 3- La gestion des gens de mer.
3. Les TDRs de cette prestation peuvent être consultés sur le lien : https://www.commission-environnementale.mr/wp-content/uploads/2024/05/TDR-Assistance-technique-AMAM.02.05.2024.VP_.pdf
4. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour la mission décrite ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés et capables de mener à bien la mission (Expérience avérée dans l'exécution des missions analogues).
5. La manifestation d'intérêt doit comprendre ce qui suit :
 - Une lettre de manifestation d'intérêt signée,
 - Un tableau présentant les références de la firme dans les domaines cités ci-dessus.
 - Les justificatifs des références de la firme.

Les candidatures seront évaluées suivant les critères de sélection suivants :

Critère	Note
Expériences spécifiques du Consultant (Firme) dans le renforcement des capacités et l'assistance technique à travers des missions analogues à celles demandées dans le cadre de la présente prestation.	70 pts
Autres références pertinentes de la Firme dans les domaines liés à la gestion des affaires maritimes.	30 pts
Total	100 pts

6. La méthode de sélection sera basée sur les Qualifications du Consultant (QC) telles que décrites dans la loi n° 2021-024 du 29 décembre 2021 abrogeant et remplaçant la loi n° 2010-044 du 22 juillet 2010 portant Code des Marchés Publics et ses textes d'application. Ainsi le Candidat ayant atteint le score minimum de **70** et classé premier sera invité à soumettre des offres technique et financière
7. Les manifestations d'intérêt doivent parvenir, au plus tard le **06/06/2024** à 11h00 soit sous pli fermé, au Secrétariat de la CPMP de la SMH, Ilot K, Rue 42-133, Numéro 349, BP 4344 Nouakchott-Mauritanie, soit par mail sur l'adresse : baha@smhpm.mr; CC : ma.mohamedou@smhpm.mr, hamdi@smhpm.mr; mahfouhd.yehdih@smhpm.mr
8. L'ouverture des Manifestations d'Intérêts aura lieu au siège de la SMH, le **06/06/2024** à 11h10.

Fait à Nouakchott, le 15/05/2024

Le Coordinateur
Mohamed OULD KHALED